

Montbéliard

MONTBÉLIARD Social

Ils accompagnent toutes les victimes d'infraction pénale

Boris MASSAINI



Johann Vuillemard, juriste de permanence au bureau d'aide aux victimes situé au sein du tribunal de Montbéliard. Photo ER /Boris MASSAINI

Malgré 1 000 personnes reçues l'an dernier, le bureau d'aide aux victimes reste une institution peu connue du grand public. Il propose d'accompagner, gratuitement, toute victime d'infraction pénale tout au long de la procédure et apporte si nécessaire un soutien psychologique.

« La journée européenne des victimes du 22 février est l'occasion de sensibiliser le public », explique Johann Vuillemard. Chaque lundi, mardi et jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, il est le juriste de permanence au bureau d'aide aux victimes, dans les locaux du tribunal de Montbéliard. Une place de choix pour être au plus proche des

victimes d'infractions pénales, qui peuvent toutes bénéficier de leurs précieux conseils. Gratuitement.

• « Nous ne sommes pas là pour juger de la situation »

« Parfois, les gens s'interrogent tout simplement sur leurs possibilités, ils ne savent pas s'ils peuvent porter plainte. On leur apporte des informations sur la possibilité de réclamer ou non des dommages et intérêts », poursuit le juriste, qui précise : « Mais nous ne sommes pas là pour juger de la situation et se demander si la personne est vraiment victime ou non ».

L'accompagnement peut se faire aussi physiquement jusqu'à la salle d'audience : « Pour beaucoup de victimes, l'audience est un événement difficile ». Deux jours par semaine, une psychologue peut aussi rencontrer ceux qui en ressentent le besoin.

• Violences conjugales : la parole se libère

Si les locaux de [l'association France victimes Nord Franche-Comté](#) sont situés 12, rue Ravel à Montbéliard, la permanence au sein même du tribunal n'a rien d'anodin : « Nous nous procurons le rôle des audiences, ainsi que le contact des victimes pour les joindre directement et leur proposer notre aide », explique Johann Vuilleumard. Idem pour les comparutions immédiates qui demandent une importante réactivité.

Le bureau d'aide aux victimes, c'est aussi, parfois, prendre le pouls de la société. « On peut constater des vagues, selon les périodes. Par exemple, [le grenelle des violences conjugales](#) a libéré la parole des victimes, dont certaines sont venues nous voir. On en voit de plus en plus ». Johann Vuilleumard casse aussi quelques idées reçues. Les victimes d'escroqueries, par exemple, ne sont pas forcément des marginaux, ou reclus de la société et crédules. « On a des personnes de 30/40 ans, bien insérées socialement qui nous sollicitent ».

Les « arnaqueurs » sont parfois bien préparés, « ils se font parfois passer pour des autorités officielles pour mettre en confiance les victimes ». Et des pièges du type de « [ffaire Griveaux](#) », découlant sur du chantage ? Pas si courant, mais cela existe. Tout ceci se pratique avec des effectifs limités. « En tout, nous sommes six à Montbéliard, dont deux juristes et demi, sachant qu'il y en a un en arrêt... On pourrait en avoir un supplémentaire ».

Bureau d'aide aux victimes : les lundis, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Tel :
09 70 19 52 52.